



**Monsieur Jean Castex**

Premier ministre  
57 rue de Varenne  
75700 Paris SP 07

Paris, le 4 février 2022

**OBJET : Accès à la PCH et à son élément 1 aide humaine – Demande de RDV**

Monsieur le Premier ministre,

Lors du comité interministériel du handicap qui s'est tenu ce 3 février, vous avez souligné l'importance « *d'améliorer la compensation du handicap psychique, mental, cognitif ou troubles du neuro-développement (TND)* » et pris l'engagement de réformer par décret le référentiel d'accès à la prestation de compensation du handicap (PCH) d'ici la fin du mois de mars.

Nous avons entendu que vous partagiez, comme nous, l'impérieuse nécessité de réviser les critères actuels d'éligibilité à la PCH et ceux régissant l'accès à son volet « aide humaine », afin de mettre fin à une discrimination dont sont victimes un trop grand nombre de personnes en situation de handicap. Actuellement, celles-ci se trouvent anormalement exclues de la compensation offerte par la PCH, ce qui nuit à leur autonomie dans la vie quotidienne et à leur inclusion sociale.

Comme vous le savez, en qualité d'associations représentant les personnes directement concernées par cette discrimination, nous avons travaillé, dans le cadre des travaux lancés par le Président de la République lors de la Conférence nationale du handicap du 11 février 2020, à la rédaction d'un rapport proposant une nouvelle rédaction du référentiel d'accès à la PCH (modification par décret de l'annexe 2-5 du Code de l'action sociale et des familles).

Nos recommandations sont les suivantes :

- L'ajout de 3 nouveaux critères d'accès à la PCH : "prendre soin de sa santé", "effectuer les tâches uniques ou multiples de la vie quotidienne", "gérer le stress, gérer son comportement, faire face à l'imprévu, à la nouveauté".
- L'élargissement de l'éligibilité à l'élément 1 de la PCH aide humaine et la suppression du goulet d'étranglement qui en interdit l'accès à ces personnes,
- L'ajout d'un nouveau domaine d'aide humaine, dénommé « assistance » c'est à dire « soutien pour l'apprentissage de l'autonomie et participation à la vie en société » Ce nouveau domaine améliorera la prise en compte de leurs besoins de soutien.

Ces trois évolutions sont indispensables et indissociables pour permettre aux personnes handicapées du fait d'altérations des fonctions mentales, cognitives, psychiques, aujourd'hui discriminées, d'accéder à l'élément 1 aide humaine de la PCH. Seuls ces critères leur permettront de bénéficier du soutien à l'autonomie dans leur vie quotidienne.

**Nous nous tenons donc, dès à présent, à la disposition de vos services pour travailler sans délais à la rédaction de ce décret que nous appelons de nos vœux.**

En effet, si nous avons pris acte de votre volonté sincère de faire évoluer les choses, les indications données par la ministre pendant le CIH et détaillées dans le dossier de presse diffusé à l'issue de celui-ci, ne nous donnent pas les garanties suffisantes pour répondre à notre objectif commun d'améliorer l'accès à la PCH aide humaine :

- La suppression du terme du domaine d'aide "surveillance régulière" et son remplacement par un autre nom de domaine intitulé "soutien à l'autonomie" ne modifie pas, en soi, l'accès à cette prestation. Cela ne change pas les critères d'éligibilité à la PCH générale ni à la PCH aide humaine. Cela pourrait même soulever des problématiques nouvelles freinant la mise en place de cette évolution réglementaire.
- La formation des professionnels des MDPH à l'application de l'annexe 2-5 du CASF est une bonne chose, appelée de nos vœux depuis de très nombreuses années ; mais cette action complémentaire nécessaire, sera d'autant plus pertinente qu'elle sera couplée à l'évolution réglementaire en question, sans laquelle la discrimination constatée aujourd'hui perdurerait.

Espérant que vous répondrez favorablement à notre demande de rendez-vous, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.

**Mme Danièle Langlois**, Présidente Autisme France

**M. Arnaud de Broca**, Président du Collectif Handicaps

**Mme Christine Gétin**, Présidente Fondatrice HyperSupers TDAH France

**Mme Marie-Jeanne Richard**, Présidente Unafam

**M. Luc Gateau**, Président Unapei